

## Djihad : un arsenal répressif inefficace face au «fléau»

PAR LOUISE FESSARD ET CARINE FOUTEAU  
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 8 AVRIL 2015

Dans un rapport remis ce 8 avril 2015, des sénateurs s'alarment d'une «*crise sans précédent*» dont les pouvoirs publics n'ont pris conscience que tardivement. Malgré le renforcement croissant de l'arsenal antiterroriste français, le nombre de personnes impliquées dans les filières djihadistes en Syrie ou en Irak a été presque multiplié par trois en un an.

Des départs de ses ressortissants vers des régions en guerre, la France en a déjà connu, vers la Bosnie, l'Afghanistan, la Somalie ou encore le Mali. Mais jamais elle n'en a observé d'aussi nombreux que depuis quatre ans vers la Syrie. C'est à comprendre ce «*fléau*», et pour lui apporter des traitements, que s'est attelée la **commission d'enquête du Sénat**, présidée par Nathalie Goulet (UDI) et André Reichardt (UMP), et dont le rapporteur Jean-Pierre Sueur (PS) a rendu publiques mercredi 8 avril 2015 les conclusions.

À ce jour, les services de renseignements français recensent 1 432 Français partis vers les zones de combats syro-irakiennes. Parmi eux, 413 sont arrivés à destination. Les retours ont commencé : 261 ont quitté ces territoires, dont 200 pour regagner la France. Beaucoup y ont laissé la vie ou la liberté : 85 sont supposés décédés et 2 seraient emprisonnés là-bas.

*Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.*

Dans son **rapport de 438 pages**, la commission d'enquête sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe fait l'état des lieux d'une «*crise sans précédent*» dont les pouvoirs publics n'ont pris conscience que tardivement. Le gouvernement a attendu le printemps 2014 pour mettre en place un plan anti-djihad, avec plus de deux ans de retard sur certains pays comme l'Allemagne, qui a ouvert un centre d'information sur la radicalisation dès janvier 2012.

Parmi les pays européens, la France constitue le principal pourvoyeur de combattants étrangers en Syrie et en Irak. Le constat est d'autant plus alarmant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 le nombre de personnes impliquées dans les filières djihadistes a été presque multiplié par trois en un an, passant de 555 personnes à 1 432 au début du mois de mars 2015. «*Le flux ne se tarit pas : cette progression correspond en moyenne à l'apparition de 15 nouveaux candidats djihadistes chaque semaine*», indique le rapport. Plus inquiétant encore, la communication djihadiste fonctionne : «*Des pics de signalements sont à noter lors de chaque événement survenant sur la zone de combats et savamment mis en scène par les groupes terroristes opérant sur place, comme la décapitation de Peter Kassig en novembre 2014.*»

[[lire\_aussi]]

Quel sort leur est réservé aux côtés des djihadistes ? Selon la commission, il ressort des entretiens réalisés par les autorités françaises avec les personnes de retour en France, dont 122 ont été mises en examen, parmi lesquelles 96 placées sous écrou et 26 sous contrôle judiciaire, que les Français présents sur place «*participent activement aux combats comme aux exactions*». «*Les nouvelles recrues recevraient une formation au maniement des armes et des explosifs ou à la prise d'otages. Daech redoutant les infiltrations, les ressortissants occidentaux devraient par ailleurs satisfaire à une sorte d'examen de passage, qui peut prendre la forme d'une participation à une mise à mort. De véritables filières ont été organisées, aboutissant à la constitution de katibas francophones, dont les combattants prennent part aux exactions perpétrées contre la population syrienne ainsi qu'aux décapitations mises en scène par Daech*», comme cela a été le cas pour Maxime Hauchard.

Certains ont fait part, à leur retour, de leur «*désillusion*», affirmant avoir découvert sur place l'extrême violence de combats plus souvent dirigés contre d'autres musulmans que contre le gouvernement de Bachar al-Assad. Étant donné ce qu'ils ont vécu, ces «*repentis*» présentent une «*dangerosité élevée*», selon la commission, qui estime toutefois nécessaire

de prendre en compte le fait qu'ils ont été confrontés à des expériences traumatisantes. La participation à des scènes de mises à mort par décapitation, de crucifixion, de flagellation ou de lapidation, ou la mort d'un proche sur le terrain ont pu les choquer. À leur retour, certains disent regretter leur séjour, d'autres pas. D'autres encore sont déçus lorsqu'ils ne se sont pas vu confier les responsabilités espérées. Pour les autorités françaises, l'enjeu est de percevoir les faux discours de repentance cachés derrière des discours stéréotypés formulant des regrets purement formels.

Qu'est-ce qui a pu motiver ces départs ? Aucune explication simpliste ne tient la route, selon la commission. Les figures du « *loup solitaire* » auto-radicalisé, du déséquilibré, du paumé ou encore du jeune en quête d'idéal sont caricaturales. « *Les tentatives de modélisation générale de ces comportements achoppent sur la diversité des situations individuelles* », note-t-elle. La facilité d'accès à la Syrie change la donne : le recrutement a lieu en ligne, sur internet, sans qu'il soit nécessaire de passer par des filières organisées comme c'était le cas auparavant – le rapport évoque un « *terrorisme en accès libre* ». En même temps, partir suppose d'établir quelques contacts, ce qui explique que les départs pour la zone sont rarement complètement isolés.

Malgré la multiplicité des situations, les entretiens avec les djihadistes de retour donnent à voir des récurrences dans les parcours personnels. Le sentiment d'être humilié en tant que musulman par les puissances occidentales et la volonté de prendre une revanche reviennent fréquemment dans les témoignages. Le contexte international et les « *injustices* » auxquelles donne lieu telle ou telle intervention sont souvent convoqués pour justifier un départ – cela a été le cas pour les frères Kouachi et Amedy Coulibaly qui ont fait référence au Mali, à l'Irak ou à la Palestine pour légitimer leurs attentats à Paris en janvier 2015.

Par-delà la géopolitique, certains esprits seraient plus sensibles que d'autres à la rhétorique de Daech. Reprenant les travaux du sociologue Farhad Khosrokhavar, la commission estime que la frustration découlant du sentiment d'exclusion constituerait l'un

des moteurs de la radicalisation : « *Née d'une révolte contre les exactions commises sur le territoire syro-irakien et devant le laisser-faire de la communauté internationale, la décision du départ se ferait avec le sentiment d'aller servir une cause révolutionnaire et juste.* » Cette quête de sens toucherait particulièrement des jeunes aux « *profils psychologiques souvent fragiles* » qui, en outre, seraient attirés par le fait de se voir attribuer un «  *salaire*  » à leur arrivée, ou tout du moins un rôle correspondant à leurs aspirations. Après avoir été empêchés d'accéder en France à tel ou tel poste, ils seraient enfin reconnus dans leur utilité sociale. Certaines vidéos ciblent les personnes susceptibles de se sentir valorisées à l'idée de venir en aide à des populations opprimées, d'autres visent à l'inverse les « *jeunes en recherche d'adrénaline, d'aventure (...) ou de toute-puissance* ».

Du côté des origines, quelques traits communs apparaissent. La commission observe une prédominance des personnes issues de quartiers sensibles, ayant un passé dans la petite délinquance, et probablement touchées par un sentiment de discrimination. Les Français partis en Syrie et en Irak sont principalement des jeunes âgés de 15 à 30 ans, parmi lesquels de plus en plus de mineurs (66 ont été formellement identifiés comme ayant moins de 18 ans). « *Ils sont en majorité d'origine maghrébine, et, dans une moindre mesure, subsaharienne. Ils sont originaires de l'ensemble du territoire français, y compris ultramarin* », constate le rapport. Les principaux foyers de départ sont Paris, Strasbourg, Toulouse, Lyon et Grenoble, mais aucun territoire français n'est épargné.

Par rapport à ce modèle type, des évolutions sont observées : de plus en plus de personnes partent en famille, avec de très jeunes enfants. Les femmes mineures sont aussi en forte augmentation : elles espèrent parfois trouver un mari. La moitié des nouvelles recrues sont totalement inconnues des services de police. Les jeunes issus des classes moyennes (enfants d'enseignants ou de médecins par exemple) sont plus nombreux. La part des convertis s'accroît pour atteindre 22 % chez les hommes et 27 % chez les femmes. Cette diversification tend à montrer

que les Français radicalisés ressemblent de plus en plus à la jeunesse française dans son ensemble. Voire à la jeunesse mondiale, puisque des pays aussi différents que l'Australie, le Canada et la Tunisie sont également touchés.

En France, la radicalisation s'est le plus souvent effectuée en marge des mosquées, ce qui s'explique en partie par le fait que l'idéologie djihadiste est fondée sur le rejet de l'islam tel qu'il est pratiqué par le plus grand nombre de musulmans en France. L'apprentissage des codes a eu lieu sur internet (pour 90 % des jeunes concernés), entre amis ou à l'occasion de voyages à l'étranger. Le basculement rapide vers le djihadisme traduit, selon plusieurs personnes entendues par la commission, une « méconnaissance globale du Coran », même si les intéressés se réfèrent à une lecture littéraliste des textes sacrés. La radicalisation suppose la conjonction de deux facteurs, comme le rappelle Farhad Khosrokhavar : une idéologie extrémiste d'une part, et la « volonté implacable de sa mise en œuvre » d'autre part. Autrement dit, le recours à la violence, qui différencie les salafistes djihadistes des salafistes quiétistes, ultra-majoritaires en France. Le salafisme quiétiste constituerait même une barrière à la radicalisation, selon ce sociologue.

Dans le recrutement des djihadistes sont observées des ressemblances avec les techniques de nature sectaire. Les témoignages des jeunes radicalisés comme de leur entourage font état d'une « coupure progressive » avec leur environnement, note la commission. « Cette rupture, souligne-t-elle, concerne d'abord le cercle amical, présenté comme impur, puis les activités de loisir, qui se trouvent diabolisées ; elle porte ensuite sur l'école, qui serait le lieu de l'expression d'un complot, et aboutit enfin – ou concomitamment – au rejet de l'autorité parentale. » Des similitudes se retrouvent dans les discours développés « de type apocalyptique, messianique et millénariste ». Les fidèles de Daech sont ainsi convaincus d'accomplir une annonce prophétique, la Syrie apparaissant comme la terre sur laquelle se déroule l'ultime bataille contre les armées impies avant l'Apocalypse et le retour du Mahdi, lui-

même annonciateur du retour de Jésus. Toutefois, le mouvement djihadiste ne se résume pas à une dérive sectaire en raison de l'absence de gourou identifié, de la forme de recrutement via les réseaux sociaux et du fait que l'adhésion volontaire ne peut se réduire à la notion d'abus de faiblesse telle que la prévoit la loi du 10 janvier 1996 qui organise la répression contre les sectes.

### Des services débordés

Face à ce tableau alarmant, les sénateurs jugent la réponse du gouvernement français tardive, « après un moment de stupeur, voire d'incompréhension ». « Alors que l'accélération des départs vers la zone syro-irakienne avait sans doute déjà commencé en 2012, il a fallu attendre le printemps 2014 pour que soit mis en place un plan anti-jihad comprenant notamment l'instauration d'un point de contact pour les familles souhaitant signaler la radicalisation d'un proche », écrivent-ils. En un an, quelque 1 600 personnes ont contacté cette plateforme, baptisée Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation violente (CNAPR) et qui comble un vrai besoin. Au bout du fil, huit réservistes de la police nationale « sélectionnés au regard, notamment, de leur expérience et de leur connaissance de l'islam ». « Une large majorité des appels (65 %) proviennent des familles, qui témoignent de leur désarroi, souligne le rapport. Ces appels sont souvent longs – il n'est pas rare qu'ils durent plus de deux heures –, et les entretiens peuvent se prolonger sur plusieurs jours. »

Sur [mediapart.fr](http://mediapart.fr), un objet graphique est disponible à cet endroit.

Ce plan anti-djihad, associé au renforcement de l'arsenal antiterroriste français – trois lois votées depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir –, n'a cependant « pas permis de tarir le flux de départs vers la Syrie et l'Irak ». Il faut dire que les lois répressives adoptées depuis 2012 n'ont pas brillé par leur efficacité. Celle du 21 décembre 2012 devait « combler un vide juridique » en permettant de poursuivre des Français ayant commis des délits à caractère terroriste à l'étranger. « Il ressort toutefois des éléments communiqués à votre commission qu'il n'existe qu'un seul cas pour lequel, en l'absence de

cette modification, il n'aurait pas été possible de mettre en cause la personne concernée », constate benoîtement la commission. Même topo pour le dernier texte de loi antiterroriste adopté en novembre 2014 : à ce jour, seuls six aspirants djihadistes ont fait l'objet d'une interdiction de sortie du territoire, et cinq sites faisant l'apologie du terrorisme bloqués.

*Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.*

En revanche, le robinet à signalements est, lui, grand ouvert. Après les attentats de Paris, le nombre de « personnes radicalisées » signalées est passé de 1 498 à 3 246 en trois mois ! Les services de renseignement, « débordés », n'arrivent plus à suivre « alors même que les événements de janvier 2015 ont montré l'impérieuse nécessité de ne pas négliger la surveillance des cibles plus anciennes », s'inquiète la commission. Les individus impliqués directement dans les filières syriennes (1 432) représentent désormais près de la moitié des « 3 000 individus nécessitant une attention particulière de la DGSI ».

Tous ne méritent évidemment pas d'être suivis 24 heures sur 24. Mais comment hiérarchiser les cibles à surveiller en fonction de leur dangerosité « alors qu'un grand nombre étaient auparavant inconnues des services de police » ? Un véritable casse-tête, d'autant que la pratique de la dissimulation (Taqiya) « promue par les organisations terroristes constitue un autre défi » et que les informations disponibles sur les agissements d'individus de retour de Syrie sont limitées. Inversement, les services ne sont pas non plus à l'abri d'appels malveillants « liés à des différends personnels ».

Pour écluser ces nouveaux signalements, la DGSI a « systématisé les entretiens administratifs avec les personnes impliquées dans les filières syro-irakiennes ». Ce qui permet aux services « de mieux cerner le profil type des personnes impliquées dans les filières terroristes », mais n'entame généralement pas la « détermination de ces dernières ». La tactique a surtout l'énorme inconvénient d'avertir la personne qu'elle est surveillée... Mohamed Merah avait ainsi été auditionné par l'ex-DCRI quelques mois avant son passage à l'acte. Les entretiens avec les familles ont

des résultats « plus probants », souligne le rapport, « les parents "tombant souvent de l'armoire" quand ils sont informés de la radicalisation de leur enfant ».

« Il y a quelques années, nous pouvions nous offrir le luxe de les surveiller physiquement ou de les écouter pendant presque un an, a expliqué l'un des responsables des services auditionnés par la commission. Mais suivre à la trace un groupe de cinq ou six personnes, les écouter, décrypter leurs échanges, demande des moyens importants et du sang-froid. Or depuis l'affaire Merah, la peur de manquer quelque chose pousse les services à interpellier le plus tôt possible. »

Côté justice, le pôle antiterroriste parisien fonctionne donc lui aussi à un rythme industriel, avec une centaine de procédures judiciaires en lien avec la Syrie en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Mais les services enquêteurs, débordés, « n'ont plus le temps, après l'interpellation des individus, de traiter les commissions rogatoires ». « Le risque étant que fautes d'éléments discriminants, tous, adolescents paumés et terroristes chevronnés, se voient infliger la même peine par le tribunal », poursuit ce même responsable. Pour tout arranger, les différents services antiterroristes, souvent cosaisis, se livrent à une énième « guerre des polices », en faisant de la rétention d'information. De fait, ce sont pas moins de 19 services ayant de près ou de loin à voir avec l'antiterrorisme qu'est censée chapeauter l'Uclat (unité de coordination de la lutte antiterroriste)...

### Nouveaux fichiers

Cet afflux d'aspirants djihadistes a par ailleurs aggravé les failles du système de renseignement français déjà révélées par l'affaire Merah au printemps 2012. C'est-à-dire que l'énorme machine DGSI à Levallois-Perret a toujours du mal à traiter les éléments collectés par ses échelons territoriaux. Et que le renseignement territorial (ex-RG) peine encore à se relever de la réforme de 2008 qui a en partie détruit la mémoire et le savoir-faire des ex-RG.

*Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.*

Ce service central de renseignement territorial (SCRT) a été mis à contribution pour épauler la DGSI sur le suivi des personnes radicalisées signalées : à la

DGSI les cas jugés les plus dangereux, au SCRT les personnes « velléitaires ». Mais le renseignement territorial, toujours en sous-effectif malgré les récents recrutements, doit poursuivre en parallèle ses missions classiques, liées au maintien de l'ordre public. Au risque d'une « dispersion de l'action du SCRT », s'inquiète la commission. À Strasbourg par exemple, « l'enregistrement et le suivi des signalements constituaient des tâches occupant deux fonctionnaires à temps plein, lesquels fonctionnaires étant les spécialistes de l'Islam ».

Au passage, la police ne dément pas son incroyable capacité d'autogénération de nouveaux fichiers. On apprend que le gouvernement a récemment présenté à la Cnil deux décrets d'autorisations pour créer deux fichiers destinés au renseignement territorial. L'un est baptisé « Gestion électronique des documents du renseignement territorial » (GEDRET). Le second est présenté comme « un outil de veille des réseaux sociaux ». Depuis le 4 mars 2015, l'Uclat (unité de coordination de la lutte antiterroriste) dispose également d'un fichier FSPRT centralisant « toutes les informations résultant des signalements » d'aspirants djihadistes.

La commission applaudit des deux mains au projet de loi sur le renseignement **actuellement examiné** par le Parlement. Elle va même plus loin, recommandant que les informations recueillies par les services de renseignement puissent être plus facilement utilisées à l'appui de procédures judiciaires. Aujourd'hui, en cas de soupçon d'infraction, les filatures ou écoutes administratives réalisées par la DGSI peuvent servir à motiver l'ouverture d'une enquête judiciaire. Mais ces surveillances, couvertes par le secret-défense, sont très rarement déclassifiées et versées au dossier judiciaire. « Ainsi, un dossier d'abord suivi " en renseignement " devra être refait depuis le début de la procédure, au niveau de l'établissement des preuves, dès lors qu'il fera l'objet d'une judiciarisation », regrettent les sénateurs. Qui soulignent que « certains agents de services de renseignement ont parfois le sentiment de travailler à perte ». Manifestement très enthousiasmés par leur voyage d'étude aux États-Unis, les sénateurs proposent donc... de s'inspirer du *Patriot act* qui a

permis « d'abattre ce mur entre les missions de "law enforcement" et de renseignements ». En prenant tout de même quelques pincettes au vu des « dérives que ce texte a pu susciter aux États-Unis »...

Côté fichiers, la commission propose de donner aux services de renseignement « une faculté de croisement des fichiers, sur des objectifs précis » ainsi que la création d'un signalement « combattant étranger » dans le fichier européen SIS II (système d'information Schengen de deuxième génération). Le rapport s'émeut par contre des recours de plusieurs citoyens devant la justice administrative pour savoir s'ils sont fichés par les services de renseignement. Ceux-ci ne font qu'exercer leur droit d'accès indirect aux fichiers de police, prévu par la loi informatique et liberté de 1971. Mais selon la commission, ces procédures exposent les services de renseignement « à devoir expliciter les objectifs suivis comme leur méthode » et sont donc « de nature à compromettre l'efficacité du système de surveillance ».

*Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.*

Le rôle de la prison est également interrogé. L'enfermement contribue à la radicalisation des individus selon la commission qui met en garde contre les faux-semblants. Les formes de prosélytisme se modifient en effet pour échapper à la vigilance des gardiens. Des pressions peuvent être exercées sur les détenus, par petits groupes de deux ou trois, pour éviter toute visibilité : « Les manifestations de foi religieuse les plus tonitruantes ne sont pas nécessairement un marqueur de radicalisation : on retrouve ici l'opposition entre fondamentalisme salafiste, très présent en milieu carcéral [il constituerait désormais la « version dominante » de l'islam en prison], et radicalisme proprement dit. Les détenus radicaux recourent de plus en plus à des stratégies de dissimulation, en ne modifiant pas nécessairement leur apparence physique et en n'assistant pas aux prières collectives. » Les conversions ne doivent pas systématiquement être vues d'un mauvais œil, met en garde la commission. Certaines ne sont que « de façade » et résultent d'un « simple mimétisme ou d'une volonté de se protéger d'éventuelles violences en ralliant un groupe constitué – ce serait notamment

le cas des détenus pour affaires de mœurs ». Selon les informations recueillies par la commission, la radicalisation pourrait dans de rares cas toucher certains personnels pénitentiaires, tandis que les aumôniers musulmans pourraient être approchés par des organisations fondamentalistes.

Ces constats sur la prison poussent les sénateurs à avancer des propositions de réforme. Les détenus condamnés définitivement pour actes de terrorisme devraient être affectés dans des quartiers séparés des maisons centrales, « adaptés à la détention de

détenus particulièrement signalés » pour permettre une « prise en charge pluridisciplinaire ». S'agissant des « individus radicalisés », il est également préconisé de les isoler dans les quartiers à l'écart « dans la limite de 10 à 15 personnes ». Parmi les dysfonctionnements structurels sont pointés du doigt la surpopulation carcérale, qui empêche le suivi individualisé des détenus, le sous-effectif chronique du personnel de surveillance, notamment dans les maisons d'arrêt franciliennes les plus concernées et le manque d'indemnisation des aumôniers qui décourage les vocations.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.